



Renseignements sur Association 1901

Par **canislupus**, le **02/07/2013 à 15:03**

[fluo]bonjour[/fluo]
une personne peut-elle être président de deux associations différentes à loi de 1901 ???
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **trichat**, le **02/07/2013 à 18:32**

Bonjour,
Rien n'interdit à une personne de devenir président de deux ou plusieurs associations loi 1901. Les fonctions sont bénévoles.
Cdt

Par **Lag0**, le **02/07/2013 à 18:55**

Bonjour,
Le non cumul des mandats est à l'étude, mais pas encore réalisé (et je crains qu'il ne le soit jamais) [smile4][smile4][smile4]